



Vos électroniques vont adorer...

Créateur de mobilier audio-vidéo en bois

www.artphonic.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Cas Général

Nos conditions générales de vente ne sauraient être remises en cause par toute autre condition sauf dérogation particulière écrite.

Validité des commandes

Pour être valide la commande doit au préalable avoir été acceptée par ARTPHONIC. Elle ne pourra être annulée sauf accord d'ARTPHONIC et indemnisation de tout préjudice pouvant résulter de cette annulation.

Les photos des meubles (brochure, site Internet etc...) ne sont en aucun cas contractuelles.

Les côtes et caractéristiques techniques des meubles sont celles figurant sur la documentation à jour. Ces dernières restent modifiables sans préavis. Toute caractéristique technique autre que celles définies ci-dessus doivent faire l'objet d'un accord écrit d'ARTPHONIC.

Livraison

Les délais de livraison sont purement indicatifs. Un retard de livraison ne pourra justifier une annulation de commande ou quelque indemnisation que ce soit.

Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété d'ARTPHONIC jusqu'au règlement total du prix. Cette disposition ne remet pas en cause à la livraison le transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à la réserve de propriété ainsi que les dommages qu'ils pourraient occasionner.

Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer, lors de la livraison, de la conformité des bien livrés au regard de la commande. Aucune réclamation ne saurait être prise en compte après la livraison. En cas de réclamation, celle-ci devra être mentionnée sur le bon de livraison signé remis au livreur et confirmée par lettre recommandée AR dans les trois jours à ARTPHONIC.

Garantie des meubles

La garantie contractuelle est de un an à compter de la date de livraison et ne pourra s'appliquer qu'en cas d'utilisation normale des biens telle qu'indiquée dans la notice de livraison.

La garantie ne pourra s'appliquer en cas d'utilisation non conforme aux conditions normales d'utilisation : exposition excessive à la chaleur, la lumière, l'humidité de l'air...

La garantie contractuelle ne contrevient pas la garantie légale pour vice caché prévue par les articles 1641 et suivants du code civil.

Païement

Le règlement devra s'effectuer conformément aux modalités énoncées sur le bon de commande, ces dernières ayant été au préalable acceptées par ARTPHONIC.

En cas de livraison partielle, la marchandise livrée devra être intégralement payée. L'acompte versé sera reporté sur la marchandise restant à livrer.

Litiges

Toute plainte relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Chartres (Eure et Loir)